RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01445
Numéro SIREN : 481 490 571
Nom ou dénomination : ABITIBI SUD

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/046904

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2021
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du code général des impôts)
cerfa
N°15948*03

Désignation de l'entreprise SARL ABITIBI SUD — Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise Rue de l'Aqueduc Parc d'Activité du Charpenay 69210 LENTILLY
SIRET 4 8 1 4 9 0 5 7 1 0 0 0 1 7
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31/12/2020

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028		030	
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 786	070 2 549	6 238
		Autres * (3)	072	2 534	074	2 534
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	61 430	086	61 430
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	72 750	098 2 549	70 201
	Total général (I + II)		110	72 750	112 2 549	70 201

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	8 141
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	21 927
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	41 068
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	10 231
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 18 434)	172	18 902
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	29 133
	Total général (I + II + III)	180	70 201

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	3 016	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABITIBI SUD — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2020

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue	biens			215		214	7 883
		services *			217		218	44 251
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	611
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	52 745
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	4 848
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :.....)					242	25 075
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243			)	244	694
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	20
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	30 637
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	22 108
Produits financiers (III)		280				**Charges financières (V)**	294	181
						Produits exceptionnels (IV)	290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**						310	21 927

B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	21 927	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)	324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)* 986 ; ZFU -TE *(44. octies et octies A)* 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)* 981 ; JEI *(44. sexies A)* 989				
	ZRD *(44 terdecies)* 127 ; ZRR *(44. quindecies)* 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)* 991 ; Investissements outre-mer 344				
	ZFANG *(44 quaterdecies)* 345				
	BUD (44 sexdecies) 992 ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	21 927	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
	Déficits antérieurs reportables : * 28 987 dont imputés sur le résultat :			360	21 927
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	0	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 70 201,22 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 21 927,02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

IMPACT COVID 19

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement depuis le 12 mars 2020 dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 emportent pour le tissu économique, des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite.

A ce jour, les conséquences qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont difficilement prévisibles, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Dans ce contexte, les différents décrets arrêtés par le Gouvernement n'ont pas produit, à la date d'arrêté des comptes, d'impact financier significatif sur l'activité 2020. En effet, notre activité et notre organisation nous permettent de maintenir un niveau d'activité comparable à celle de 2019 pour la même période.

La société n'a eu recours à aucune autre aide ou mesure protectrice sur l'exercice.

Mais la Gouvernance de la société suit l'évolution de la situation et reste attentive pour prendre toutes les mesures adéquates éventuelles sur l'exercice suivant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 361
Disponibilités	
TOTAL	1 361

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 510
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 510

ABITIBI SUD

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 10 000 euros
Siège social :
Rue de l'Aqueduc - Parc d'activité du Charpenay - 69120 LENTILLY
481 490 571 RCS Lyon

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 23 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 21 927,02 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	21 927,02 euros
A titre de dividendes à l'associé Soit 11 euros par parts sociales	11 000 euros
Le solde	10 927,02 euros

En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 19 067,99 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 30 067,99 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Montant dividendes	Abattement de 40 %
Exercice 31/12/2019	20 000 € soit 20€ par part	Oui en totalité
Exercice 31/12/2018	Non	Néant
Exercice 31/12/2017	Non	Néant

Vote des décisions de l'associé unique du 23 juin 2021

Copie certifiée conforme
Le Gérant
Stéphane SIFFERT

